



SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

16 présents	Christophe Reynier-Duval Mariel Martin Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay Michèle Bugnet	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Jean Benat
3 procurations	Romain Espinosa a donné pouvoir à Jean-Antoine Espinosa	Ghyslaine Eynard a donné pouvoir à Michel Légerot	Nathalie Runser a donné pouvoir à Jean Benat
4 absents	Laure Barnini Anne-Laure D'Alauzier	Jennifer Bremond	Richard Giner
Secrétaire de séance	Christelle Aubertin		
Délibération	11.12.25		
Objet :	Renouvellement de la convention de prestation de services en matière d'entretien des espaces privatifs avec la CCPOP		
Rapporteur	Christophe REYNIER-DUVAL		
N° Acte	9.1		

La CCPOP a la possibilité d'apporter un support technique et logistique à ses communes membres en matière d'entretien de leurs sites privatifs et de leurs espaces publics n'entrant pas dans le champ de la propreté urbaine, compétence transférée à l'intercommunalité.

La convention de prestations de services qui encadrerait ce type d'interventions sur la commune de Caderousse arrive à échéance.

En conséquence, il convient de conclure une nouvelle convention pour doter ces interventions du cadre légal approprié, définir les conditions techniques, administratives et financières relatives à ces prestations. Les dispositions budgétaires arrêtées font état d'un coût horaire et forfaitaire, variable en fonction de la nature des moyens mis à disposition conformément au bordereau unitaire de prix figurant en annexe de la convention.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable tacitement dans la limite de 3 exercices budgétaires.

Vu les articles L.5211-56 et L.5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 janvier 2019 relative à la signature d'une convention de prestation de service en matière d'entretien des espaces privatifs ;

Vu la délibération en date du conseil municipal du 28 janvier 2021 relative à la réévaluation des frais de fonctionnement des véhicules de propreté urbaine ;

Considérant l'arrivée à échéance de la précédente convention, le 31.12.2024

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver la convention de prestation de service en matière d'entretien des espaces privatifs.
- D'autoriser monsieur le Maire à signer la présente convention.

**Dossier adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré en sa séance le jour,  
le mois et l'an que dessus.

**Pour extrait conforme**

**Caderousse le 12 décembre 2024**

**Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL**

**La secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN**

